

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 228-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 229-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 août 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 230-2021

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de août 2021 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 août 2021, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de août 2021 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 août 2021 et les comptes à payer de août 2021 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2021 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 août 2021 du chèque # 14 735 au chèque # 14 740 pour un montant total de 29 076.79\$
- Comptes payés en août 2021 par Accès D Affaires au montant de 55 520.79\$
- Comptes à payer de août 2021 du chèque # 14 741 au chèque # 14 800 pour un montant total de 350 747.73\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 231-2021

ALLOUER UN BUDGET POUR NETTOYER LES ÉGOUTS SANITAIRES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 9 000.00\$ plus taxes pour faire effectuer le nettoyage des égouts sanitaires.

RÉSOLUTION No 232-2021

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2021-2022

L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la Mairie de Saint-Thomas, mardi le 31 août 2021 à 10h01. Deux (2) soumissions ont été reçues. En voici les résultats, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

Sel Frigon inc.	93.00\$/tm plus taxes
K+S Sel Windsor Ltée	109.00\$/tm plus taxes

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Sel Frigon inc. pour l'achat de sel à déglacage durant l'hiver 2021-2022 au montant de 93.00\$/ tonne métrique plus taxes, livré au garage municipal à Saint-Thomas. La soumission est conforme aux exigences du cahier des charges.

RÉSOLUTION No 233-2021

ALLOUER UN BUDGET POUR COUPER LES BRANCHES LE LONG DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 7 000.00\$ plus taxes pour couper les branches le long du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION No 234-2021

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER LOT 4 781 360 – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Considérant que la demande vise l'obtention d'une autorisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 781 360 ;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION No 235-2021

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DOSSIER LOT 4 780 720 – ALIÉNATION ET LOTISSEMENT

Considérant que la demande vise l'aliénation et le lotissement du lot
4 780 720 ;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage ;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques
Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité
de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 236-2021

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice
Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité
de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Véronique Aubuchon	48.01\$
- Mme Élisabeth Coutu	191.40\$
- Mme Annie-Kim Gravel	84.90\$
- Mme Virginie Harnois	174.00\$
- Mme Erin Josefchak	70.80\$
- Mme Kathleen Majeau	150.00\$
- Mme Annie Marion	276.14\$
- Mme Christine Michaud	154.28\$
Total	1 149.53\$

RÉSOLUTION No 237-2021

DEMANDE DE L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie
Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité
de Saint-Thomas prête gratuitement à l'Association Québec-France
Lanaudière la salle Saint-Joseph pour la tenue de l'assemblée
générale annuelle, mardi le 21 septembre 2021, de 19h à 21h30. Le
nombre maximum de personnes permises à cette réunion est de 25,
selon les règles de la santé publique et en date d'aujourd'hui. M.
Marc Corriveau, Maire, sera présent à titre de représentant
municipal.

Mme Agnès Derouin, conseillère, s'est retirée des discussions du
présent point puisqu'elle est présidente de l'Association Québec-
France Lanaudière.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION No 238-2021

ACCEPTER LA SOUMISSION DE GMI CONSTRUCTION – MAIN D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU CHALET DES LOISIRS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de GMI Construction, au montant de 24 500.00\$ taxes incluses, pour la main d'œuvre dans le cadre du projet de réfection du revêtement extérieur du chalet des loisirs. Cette dépense sera imputée au compte de « Rénovations – Bâtiments ».

RÉSOLUTION No 239-2021

ACCEPTER LA SOUMISSION DE FABRICATION ACIER CONCEPT INC. – MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU CHALET DES LOISIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Fabrication Acier Concept Inc., au montant de 20 090.00\$ plus taxes, pour la fourniture des matériaux dans le cadre du projet de réfection du revêtement extérieur du chalet des loisirs. Cette dépense sera imputée au compte de « Rénovations – Bâtiments ».

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 240-2021

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de rencontrer la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille pour la demande d'un droit de passage entre la salle Saint-Joseph et la clinique médicale. M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, assisteront à cette rencontre.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 241-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h40.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière